NOTE D'ORIENTATION SUR LA TRANSITION JUSTE

Intégrer les objectifs de la transition juste dans les plans d'investissement nationaux et les projets des CIF

// Juillet 2024

INITIATIVE ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE //

Note d'orientation

THÈMES

- Transitions Justes
- Inclusion sociale
- Économie verte et équitable

REMERCIEMENTS

Cette note d'orientation a été élaborée par l'Initiative évaluation et apprentissage des Fonds d'investissement climatique. Elle a été rédigée par Hugh Searight et Aaron Atteridge.

Les auteurs remercient sincèrement Mariana Alfonso (Banque interaméricaine de développement), Kader Sanfo (Banque africaine de développement) et Neha Sharma (Fonds d'investissement pour le climat) pour leurs contributions à ce document.

Crédits photos
Toutes les photos du CIF ou sous licence du CIF, sauf indication contraire.

Conception
Direction artistique : Andrea Carega
Conception graphique : Karlien Truyens

Avis de non-responsabilité
© CIF 2024

www.cif.org

Cette publication a été réalisée par les Fonds d'investissement climatique (CIF). Toutefois, les résultats, interprétations et conclusions exprimés dans ce document ne reflètent pas nécessairement les opinions des CIF, de leurs organes directeurs ou des gouvernements qu'ils représentent. Bien que des efforts raisonnables aient été fournis pour s'assurer que le contenu de cette publication est factuellement correct, les CIF ne sont pas responsables de l'exactitude ou de l'exhaustivité de son contenu, et ne peuvent être tenus responsables de toute perte ou dommage pouvant résulter directement ou indirectement de l'utilisation du contenu de cette publication ou de la confiance accordée à ce contenu.

Les CIF encouragent l'utilisation, la reproduction et la diffusion de ce texte aux fins de son utilisation dans des produits ou services non commerciaux, à condition que les CIF soient dûment cités comme source et détenteur des droits d'auteur.

1. INTRODUCTION

1.1. En quoi consistent ces orientations et à qui s'adressent-elles ?

Cette note d'orientation donne une vue d'ensemble des questions clés que les équipes des pays et des banques multilatérales de développement (BMD) doivent prendre en compte lorsqu'elles intègrent des objectifs de transition juste dans la conception des actions suivantes :

- Plans d'investissement nationaux des CIF ;
- Projets relevant de ces plans d'investissement ;
- Activités individuelles dans le cadre de ces projets ; et
- Autres réformes politiques ou fiscales soutenues par le plan d'investissement (PI).

1.2. Qu'entend-on par « transition » ?

La lutte contre le changement climatique exige des changements structurels urgents dans la manière dont les biens et les services sont produits et les ressources sont gérées à l'échelle mondiale. Le terme « transition » se réfère à ces changements structurels. Ces changements seront souvent beaucoup plus larges que les résultats ou les activités de projets individuels et constituent le contexte plus général dans lequel les projets et les activités se déroulent.

1.3. Que signifie une transition « juste » ?

Certains changements structurels nécessaires pour lutter contre le changement climatique auront des répercussions négatives profondes pour les communautés et les économies locales, en particulier dans les régions où la population est actuellement tributaire de pratiques non durables. Outre les nouveaux risques et pertes qu'elle entraîne, la transition vers une économie verte devrait également créer de nouvelles opportunités de développement économique et social. La façon dont ces risques et ces opportunités sont atténués et répartis dans la société, ainsi que la mesure dans laquelle divers groupes sont engagés dans la prise de décision, détermineront si la transition vers des économies à faible intensité de carbone et résilientes est juste. Le concept de transition juste encourage les acteurs à :

- S'assurer qu'un éventail diversifié de parties prenantes, en particulier celles touchées par le changement, jouent un rôle significatif dans les décisions (souvent désigné sous le terme de « justice procédurale ») ;
- Atténuer les effets négatifs de la transition lorsqu'ils affectent injustement certains groupes, compenser les pertes et maximiser les opportunités partagées dans la nouvelle économie (« justice distributive »).
- Rechercher les possibilités d'exploiter la transition pour réformer les structures sociales ou économiques existantes qui créent actuellement des injustices et/ou des vulnérabilités (« justice réparatrice »).

2. QUESTIONS D'ORIENTATION POUR AIDER À INTÉGRER LES OBJECTIFS DE TRANSITION JUSTE DANS LES PLANS D'INVESTISSEMENT ET LES PROJETS

2.1. Évaluer les impacts socio-économiques potentiels des transitions ciblées :

1 Avez-vous évalué et documenté les éventuels risques et opportunités socio-économiques associés à l'intervention elle-même, ainsi qu'à la transition plus large que le PI/projet vise à catalyser ?

- À noter que la portée de cette évaluation va au-delà de l'application des mesures de protection sociale et environnementale des BMD. Elle nécessite d'examiner les répercussions potentielles des réformes structurelles sur les différentes parties prenantes, telles que les ménages, les travailleurs, les petites et moyennes entreprises (à la fois directement et le long des chaînes d'approvisionnement), les revenus des collectivités régionales/locales et les autres acteurs de la communauté.
- Les types d'impacts à prendre en compte comprennent les effets potentiels dans les domaines suivants : les retombées en matière *d'emploi* (p. ex., les pertes d'emploi) ; les retombées *sociales* (p. ex., la sécurité financière des ménages, les droits personnels ou fonciers, la sécurité personnelle (p. ex., le risque de violence domestique), et/ou la santé mentale et le bien-être) ; les retombées *économiques* (p. ex., la perte de recettes fiscales/redevances pour les gouvernements nationaux et les collectivités locales) ; les retombées *environnementales* (p. ex., les risques de dégradation des terres et des eaux non traités lors de l'abandon progressif des « vieilles » pratiques ou industries).

2 Avez-vous évalué et documenté quels acteurs sont particulièrement vulnérables aux risques de transition, et pourquoi ? Il peut s'agir d'un résumé des types de parties prenantes (p. ex., les petits exploitants, les chauffeurs de taxi, les mineurs de charbon), à spécifier pour plus de pertinence (c.-à-d. quels exploitants, chauffeurs de taxi ou mineurs de charbon en particulier, et pourquoi).

3 Avez-vous évalué et documenté la manière dont les avantages de la transition seront probablement répartis entre les groupes de parties prenantes ?

4 Avez-vous évalué dans quelle mesure l'inégalité ou la marginalisation pourrait exacerber les effets négatifs de la transition pour certains acteurs et/ou les empêcher de bénéficier des opportunités de la transition ? Il s'agit de comprendre comment le genre et d'autres formes d'inégalités socio-économiques pourraient rendre certaines personnes plus vulnérables aux difficultés financières, par exemple pendant et après la transition.

GRAPHIQUE 1. Types d'analyse pouvant être utiles pour évaluer les impacts socio-économiques potentiels de la transition

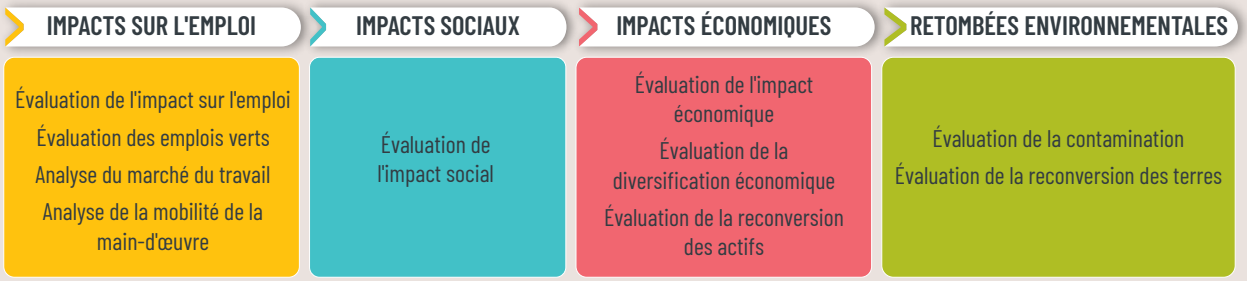

Pour en savoir plus, voir le module 3 de la Boîte à outils pour la planification de transitions justes des CIF.

2.2. Promouvoir les objectifs d'une transition juste dans la conception des PI/projets :

5 Comment la proposition s'aligne-t-elle sur la vision ou les principes du gouvernement pour une « transition juste », le cas échéant ?

6 La proposition comprend-elle une stratégie globale visant à engager de manière significative diverses parties prenantes, y compris celles qui sont particulièrement vulnérables aux risques de transition, dans la mise en œuvre des activités du PI/projet ?

- Des efforts ont-ils été faits pour concevoir les activités de manière à promouvoir un large partage des charges et/ou des avantages et à cibler les parties prenantes particulièrement vulnérables ou marginalisées en tant que bénéficiaires ?
- L'objectif est d'aller au-delà d'un ensemble spécifique d'activités et de voir comment le partage des charges et/ou des avantages pourrait être étendu grâce aux changements promus par le PI/projet.

7 La proposition comprend-elle des activités spécifiquement conçues pour tirer parti des opportunités de la transition de manière inclusive ou pour atténuer/compenser activement les effets négatifs ?

8 La proposition cible-t-elle l'un des facteurs d'inégalité sous-jacents (p. ex., lié au genre, au statut social, etc.) d'une manière susceptible de promouvoir des sociétés plus équitables ? (Voir les orientations dans le module 4.2 de la Boîte à outils pour la planification de transitions justes des CIF).

2.3. La transition juste comme priorité transversale :

9 Quels sont les aspects d'une transition juste (c.-à-d. la justice procédurale, distributive, réparatrice) qui ont été identifiés comme une priorité transversale dans la conception du PI/projet ?

3. EXEMPLES D'ACTIVITÉS SUSCEPTIBLES D'ÉTAYER LES OBJECTIFS DE LA TRANSITION JUSTE

EXEMPLES DE DOMAINES D'ACTION	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
Lancer/faire progresser le dialogue entre les différentes parties prenantes sur la transition et la manière de la planifier	• Fournir aux parties prenantes des forums pour discuter de la nature de la transition, de ses effets potentiels et de la manière dont ils peuvent être gérés. • Renforcer les capacités afin d'aider les parties prenantes à mieux comprendre la nature de la transition sectorielle ou régionale et les répercussions que ces changements pourraient avoir sur les emplois, les moyens d'existence, les communautés, etc. • Dresser la carte des parties prenantes concernées par la transition et des responsables des différents aspects de la planification et de la mise en œuvre de la transition. • S'engager auprès de différents groupes de parties prenantes selon des modalités adaptées aux besoins ou aux contraintes de chacun d'eux (p. ex., calendrier des réunions pour permettre la participation, langue utilisée, etc.)
Mieux comprendre le contexte socio-économique et son influence sur les retombées de la transition	• Analyser l'inégalité entre les genres et/ou d'autres formes d'inégalité sociale pour en comprendre les causes et la manière dont elles se manifestent dans la société. • Analyser les facteurs à l'origine de la pauvreté ou la façon dont elle est vécue. • Déterminer comment les mécanismes de protection sociale pourraient soutenir les parties prenantes dont les moyens d'existence sont susceptibles d'être affectés par la transition.
Aider les parties prenantes à définir un ensemble commun de principes de transition juste	• Aider le gouvernement et les autres groupes de parties prenantes à formuler leur propre vision de la « transition juste », si celle-ci n'existe pas déjà.
Réduire les effets négatifs que la transition peut avoir sur certains groupes de parties prenantes	• Soutenir la requalification/le développement des compétences des travailleurs touchés, de leurs familles et des communautés en général, afin qu'ils puissent accéder à de nouvelles opportunités d'emploi. • Aider les communautés à élaborer des stratégies de diversification des économies (locales) affectées par la transition.
Réduire les effets économiques négatifs (p. ex., sur les revenus publics ou sur l'activité économique régionale)	• S'il existe des actifs, évaluer les options de reconversion des actifs afin de déterminer si/quels actifs (p. ex., infrastructures, équipement industriel, etc.) pourraient être utiles à d'autres industries ou entreprises dans le cadre d'une stratégie plus large de transition du développement économique régional. • Veiller à ce que des mécanismes de protection sociale soient mis en place pour soutenir les parties prenantes dont les moyens d'existence pourraient être affectés par la transition. • Soutenir les réformes fiscales qui alignent le système fiscal sur les objectifs de durabilité et, ce faisant, permettre aux d'obtenir davantage de revenus pour compenser les pertes potentielles dues, par exemple, aux pertes de redevances.

EXEMPLES DE DOMAINES D'ACTION	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
Gérer toute retombée environnementale résultant de la fermeture ou de l'abandon progressif de certaines industries ou activités	• Soutenir la restauration des terres et/ou la réhabilitation des sites contaminés dans les zones qui ont été dégradées par des activités minières ou industrielles et où le pollueur ne peut être tenu pour responsable de ces responsabilités environnementales.
Cibler les facteurs d'inégalité sous-jacents dans le cadre de la transition	• Promouvoir l'égalité des genres dans toutes les activités. • Élargir la propriété des actifs productifs dans le cadre de la transition juste. • Contribuer à faire en sorte que la transition verte conduise à un accès plus équitable à des soins de santé de qualité ; à la sécurité physique et juridique ; à l'éducation et aux possibilités d'apprentissage ; au financement et à un travail digne ; aux besoins fondamentaux tels que l'eau, l'assainissement, le logement, l'énergie et une bonne nutrition ; aux plateformes de prise de décision ; et aux droits fondamentaux qui permettent aux personnes de vivre sans discrimination ni intolérance.

Avec plus de 12 milliards de dollars, les CIF sont les premiers fonds multilatéraux pour le climat, mobilisant des financements à faible coût pour la transition énergétique et le développement durable dans plus de 80 pays. Créés en 2008, les CIF octroient des financements exclusivement par l'intermédiaire de six banques multilatérales de développement notées AAA. En 2025, les CIF ont été les premiers au monde à accéder aux marchés des capitaux afin de mobiliser des capitaux du secteur privé par le biais du Mécanisme des marchés des capitaux des CIF (CCMM).

Le financement de haute qualité des CIF mobilise plus de 8 dollars de cofinancement pour chaque dollar investi. Cela réduit les risques et permet des investissements sans précédent dans les énergies propres, la décarbonation de l'industrie, la résilience et les solutions fondées sur la nature. Notre approche renforce les capacités des pays en développement, favorise des transitions justes et accélère les changements transformationnels.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur cif.org

CIF
c/o The World Bank Group
1818 H Street NW, Washington, D.C. 20433 USA

Téléphone: +1 (202) 458-1801

CIFaction CIFaction @CIF_action
CIFaction CIFaction